

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un nouveau bâtiment tertiaire exceptionnel, avec :

- une forte identité architecturale
- une ambition de redessiner le lieu et de redonner une identité forte à la zone de Quiéry, par le biais d'un nouvel espace animé d'un showroom, et d'un nouveau bâtiment qui en redessine la ligne de ciel.
- une participation au développement économique de la ville.

Le projet est une entité à la fois mixte, bureaux et espace public, et indissociable : les bureaux vers la ville, la ville vers les bureaux. La masse des bureaux est mise à profit pour signaler l'équipement dans la ville. Il est vu de loin depuis les rues adjacentes. De près, c'est l'ensemble qui constitue « le nouveau lieu », tout en apportant une présence végétale par ses toitures plantées et le traitement paysager de l'entrée sur le site.

L'homogénéité des façades des bureaux et du socle, de couleur noire, identifie le programme et requalifie la zone de Quiéry : un nouvel équipement pour la ville. On y perçoit en premier lieu la variété des lumières et reflets du ciel, selon l'endroit où l'on se trouve, que l'on soit proche ou éloigné.

Le premier temps du projet architectural a consisté à entrer en résonance avec le terroir de Sainte-Henriette de Dourges, situé à l'ouest de l'autoroute A1 et de la LGV Nord, pour qui elle symbolise l'entrée dans le bassin minier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les fondations du bâtiment seront réalisés sur pieux. Les structures poteaux-poutres du bâtiment seront en béton armé, le plancher sera en béton armé ou précontraint.

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

Ils seront réalisés pendant les heures et les jours ouvrés. La durée des travaux est estimée à 18 mois.

Le chantier s'inscrit dans une démarche de chantier propre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'un programme mixte associant un volume « socle » destiné à accueillir l'espace recevant du Public et les espaces de services dédiés au personnel et un volume « en suspension » regroupant les Bureaux. Cette superposition permet l'indépendance et la qualité de chaque espace. La rehausse du volume de bureaux amène une lumière généreuse et indirecte, au travers des salles de réunions, dans l'espace d'accueil en atrium sur trois niveaux.

Les usagers profiteront d'être en hauteur pour la vue, la lumière, la tranquillité : les premiers espaces de bureau sont à 10.40m de haut depuis le parvis, ils sont organisés du côté opposé de l'autoroute pour être le moins possible perturbés. Certains espaces ouverts bénéficient d'une triple orientation.

Le Showroom accessible au public depuis le parvis visiteurs a une surface de vente de 80m².

L'Hélistation située en toiture est accessible depuis deux escaliers sur la toiture terrasse du R+9.

Les performances énergétiques du bâtiment seront conformes à la RT 2012. L'utilisation d'aérothermes pour le chauffage du bâtiment, sans emploi d'énergies fossiles, garantit une faible empreinte environnementale.

L'état sonore initial de la zone présente un niveau sonore particulièrement élevé, lié à la proximité des grands axes routiers et ferroviaires. L'ensemble des façades seront isolées acoustiquement selon la réglementation, notamment les menuiseries et les vitrages seront performants pour un bon affaiblissement acoustique. En complément du traitement acoustique de la façade de la crèche, un mur d'enceinte antibruit d'une hauteur de 2.50m, vitré en partie sud sera mis en place entourant le jardin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives ci-dessous:

- Demande de permis de démolir du bâtiment existant
- Demande de permis de construire
- Etude d'implantation d'une Hélistation

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface utile du bâtiment	3925 m ²
- Emprise au sol	895 m ²
- Surface de parking	100 places - 2693m ²
- Effectif prévisionnel sur site - Nombre de salariés au siège social.	48 personnes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Beaumont
62950 Noyelles-Godault

Références cadastrales :
parcelles n° 921, 923, 1065 et 930 de
la section AM

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 0 ° 4 1 ' 1 0 " 93 Lat. 2 ° 9 8 ' 5 2 " 94

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont localisées à plus de 1.2km au nord du projet: -la ZNIEFF de type 1 "Terrils n° 87 et 92 de Dourges et d'Hénin-Beaumont" (identifiant national 310030116) - 1.2km -la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry en Artois" (identifiant national 310013375) - 8.5km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de réserve naturelle à proximité du projet. L'arrêté biotope le plus proche correspond au Terril Pichonvalles (arrêté n° FR3800093), situé à environ 12 km à l'Ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun parc national ni zone périphérique à proximité du projet. Le parc naturel régional le plus proche est le parc naturel régional Scarpe-Escaut. Il se situe à environ 6,5 km à l'Est du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - 1ère échéance des infrastructures de transport terrestre dans le Pas-de-Calais a été approuvé le 15 octobre 2012. La 2ème échéance a été approuvée par le préfet du Pas-de-Calais le 5 octobre 2015. Ces documents concernent les grandes infrastructures routières et ferroviaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur les sites d'intérêt paysager et patrimonial de la région Nord-Pas-De-Calais. Le projet est localisé dans une région fortement urbanisée, suffisamment éloigné des premiers sites classés.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On ne recense aucune zone à dominante humide aux abords du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Noyelles-Godault n'est pas concernée par un PPRI ni par un PPRT. Le projet se trouve dans une zone où les risques d'inondations sont très faibles voire inexistant. Le classement de sismicité applicable depuis le 1er mai 2011 (décret du 22 octobre 2010) classe la commune de Noyelles-Godault en zone de sismicité faible (indice 2). Le projet est une installation de catégorie d'importance III à risque normal.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Basias n'est recensé au droit du site : les plus proches sont une station service et un garage situés à 450m au nord. Aucun site Basol n'est recensé au droit du site : le plus proche est l'Usine Métaleurop Nord situé à 1.1km au nord-est.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La masse d'eau souterraine présente au droit du site, et définie par le SDAGE Artois Picardie 2016-2021, est la craie des Vallées de la Scarpe et de la Sensée. Le site ne se trouve pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est recensé au droit du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité d'un site inscrit au patrimoine de l'UNESCO : le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche du projet est située à 2,5 km au Nord-Est. Il s'agit de la zone Natura 2000 « pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe », liée à la Directive « Habitats » et portant le numéro d'identification FR3100504.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches sont les sites 59-SC 17/62-SC 38 Terrils du bassin minier Nord-Pas-De-Calais, situés à 1.2km au nord. Le projet n'aura pas d'impact sur les sites d'intérêt paysager et patrimonial de la région Nord-Pas-De-Calais. Le projet est localisé dans une région fortement urbanisée, suffisamment éloigné des premiers sites classés.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du sous-sol nécessite une évacuation de matériaux et de terres. L'excédent de matériaux fera l'objet d'une gestion par le biais de filières agréées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation présente un faible enjeu écologique, actuellement composé d'un Hôtel et d'une aire de stationnement en enrobé. La construction se fait sur une zone déjà imperméabilisée. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur la faune et la flore. Par ailleurs, l'ensemble des éléments paysagers sur les terrasses plantées et le traitement de l'entrée du site vont augmenter la biodiversité du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné l'éloignement du site par rapport aux zones Natura 2000, ce dernier n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné l'éloignement du site par rapport à ces zones, ce dernier n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans une zone où les risques d'inondations sont très faibles voire inexistant. Le projet est une installation de catégorie d'importance III (bâtiment de hauteur supérieure à 28 m et à usage de bureaux), à risque normal en zone de sismicité faible (indice 2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La station de surveillance de la qualité de l'air Douai Theuriet, située à environ 5 km du projet, est relativement proche des grands axes routiers tels que l'autoroute A21. On estime que les valeurs disponibles sont représentatives de la qualité de l'air sur Noyelles-Godault. La qualité de l'air mesurée est bonne. Tous les paramètres mesurés sont inférieurs aux valeurs limites fixées par la réglementation française et européenne. Le projet tient compte de l'exposition autoroutière et prévoit des mesures pour protéger les prises d'air neuf, situées du côté opposé de l'autoroute.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des déplacements et du trafic liés au personnel. - Proximité des transports en commun : arrêts de bus, liaison avec les gares SNCF de Hénin-Beaumont et de Dourges - Présence d'une aire de vélos dans le projet - Cheminements piéton et vélo facilités sur le site L'accroissement de l'effectif de la société fera l'objet d'un plan de mobilité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'utilisation d'un hélicoptère dans le secteur augmentera la nuisance sonore à un instant t dans la journée. Néanmoins l'état sonore initial de la zone présente un niveau sonore particulièrement élevé : bruit résiduel directement lié à la proximité des grands axes routiers et ferroviaires. L'impact sonore du projet reste relativement limité : courte durée (<4 mn/jour), fréquence d'utilisation faible (208 mouvements/an), temps de passage rapide. Le projet tiendra compte des réglementations sonores dans l'isolation de ses façades.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'unique source d'odeur éventuelle provient de la combustion du carburant lors des périodes de vols de l'hélicoptère. On néglige cependant ce phénomène compte tenu de la surélévation de la plateforme à 35 m par rapport au sol. A cette altitude, les odeurs seront suffisamment dispersées dans l'atmosphère pour ne pas représenter une nuisance pour les populations environnantes.</p> <p>En conséquence, on considère que le projet d'hélistation ne générera pas d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations ont pour origine des chocs à caractère répétitif ou épisodique. Les vibrations générées par le projet proviennent des phases de décollage et d'atterrissage de l'hélicoptère.</p> <p>Le bâtiment supportant l'hélistation sera dimensionné de telle manière que les vibrations seront atténuées. L'effet de résonance de la structure aura bien été pris en compte.</p> <p>L'hélistation ne générera aucune vibration significative sur le sol ou dans le sous-sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La pollution lumineuse au droit du site est forte. Le résultat est cohérent avec la présence des grands centres urbains aux alentours et l'environnement local du site. Un éclairage de nuit sera mis en place pour assurer la sécurité, tout en respectant la biodiversité, notamment avec l'installation de réflecteurs pour limiter la pollution lumineuse.</p> <p>L'hélistation disposera d'un balisage lumineux nécessaire aux rotations de l'hélicoptère utilisé uniquement lors des périodes nocturnes, sans effet d'éblouissement sur le voisinage, compte tenu de la hauteur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>- VMC : l'air vicié des bureaux et de la cuisine sera rejeté en toiture</p> <p>- Aucun rejet de gaz brûlé : Utilisation d'aérothermes / Pas de chaudière</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées au réseau public du tout-à-l'égout.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle.</p> <p>Les eaux pluviales de ruissellement sur les stationnements seront traitées par une fosse à séparateur d'hydrocarbures avant d'être infiltrées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase de construction du projet, les déchets seront triés et envoyés dans des filières de traitement adaptées.</p> <p>Lors de la phase d'exploitation du projet, les déchets seront principalement ménagers ou de bureaux. Ils seront évacués vers des filières de traitement adaptés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbaine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Lors de cette présentation vous aurez pu constater que la conception du projet a pris en compte les contraintes du site afin d'éviter ou de réduire les effets négatifs du projet sur son environnement ou à l'inverse les effets de l'environnement immédiat sur le projet, ainsi ont été anticipées les problématiques suivantes :

- A l'instar du terril de Sainte-Henriette de Dourges qui annonce l'entrée de Noyelles-Godault depuis l'A1 en direction de Paris, le projet de part sa volumétrie emblématique annonce Noyelles-Godault depuis l'A1 en direction de Lille.
- Présence de l'A1 et de l'axe TGV Lille - Paris :
 - Aménagement des bureaux à l'opposé de ces deux axes pour éviter les nuisances sonores
 - Concernant la ventilation / Prises d'air à l'opposé de ces deux axes pour éviter les nuisances olfactives et pollution de l'air

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site se trouve en zone urbaine exempt d'enjeux naturels remarquables.
 Le projet vient revitaliser le site de la zone de Quiéry, en y implantant un bâtiment emblématique.
 La conception du bâtiment limite l'impact du projet sur l'environnement, de la phase chantier à la fin de vie du bâtiment.
 Le projet n'est pas de nature à créer d'incidences négatives notables sur la santé et l'environnement.

Nous estimons donc que ce projet de construction peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Coupe sur le territoire - Projet - Terril Sainte-Henriette

Annexe 8 : Plan du rez-de-chaussée - Locaux recevant du public

Annexe 9 : Plan des cheminements piétons, cyclables au sein du site
Plan de connectivité - Réseau de bus - Gare Hénin-Beaumont - Gare de Dourges

Annexe 10 : Détail du mur antibruit de la crèche

9. Engagement et signature

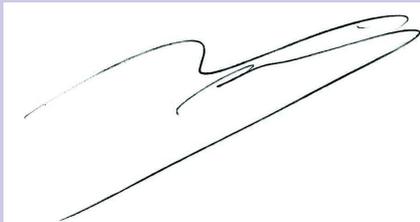
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



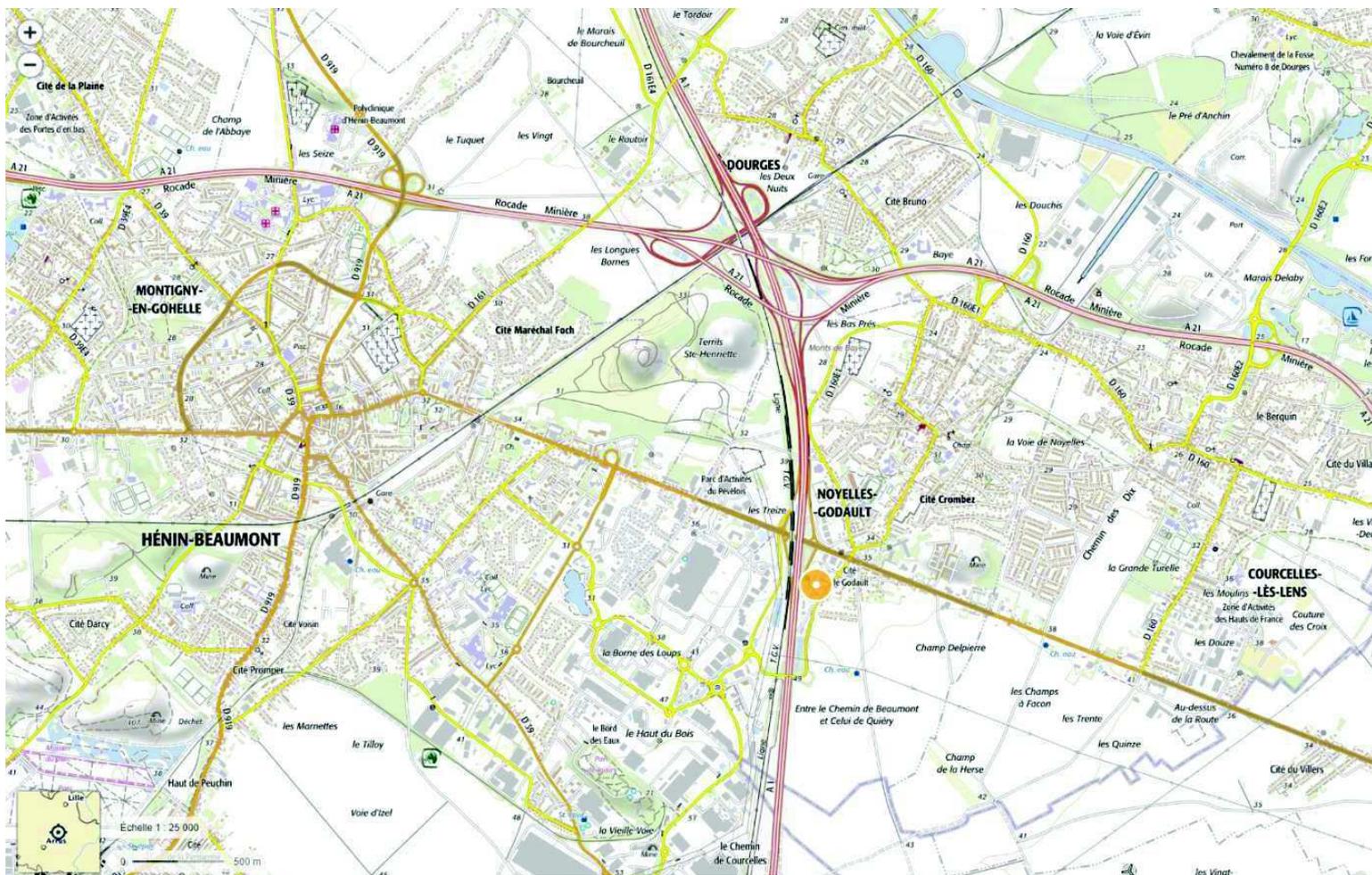
Fait à Noyelles-Godault

le, 09 Février 2018

Signature



Annexe 2



Situation du projet : Rue de Beaumont 62950 NOYELLES-GODAULT

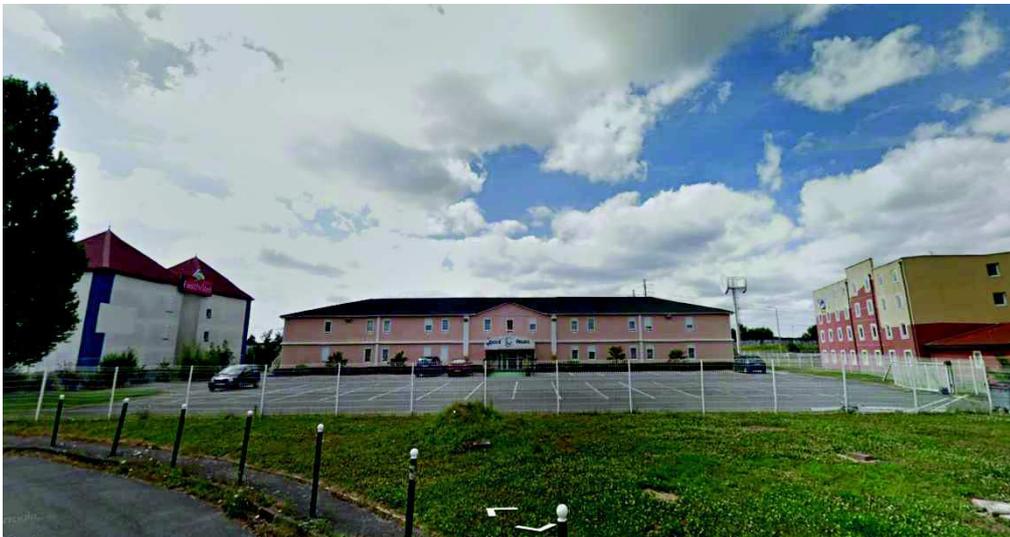
Annexe 3



Plan des prises de vue photographique



Environnement proche Photo 1 : depuis la Rue de Beaumont, 2016.



Environnement proche Photo 2 : depuis la Rue de Beaumont, 2016.



Environnement proche Photo 3 : depuis la Rue de Beaumont, 2016.



Environnement lointain Photo 4 : depuis la Rue de Beaumont, 2016.

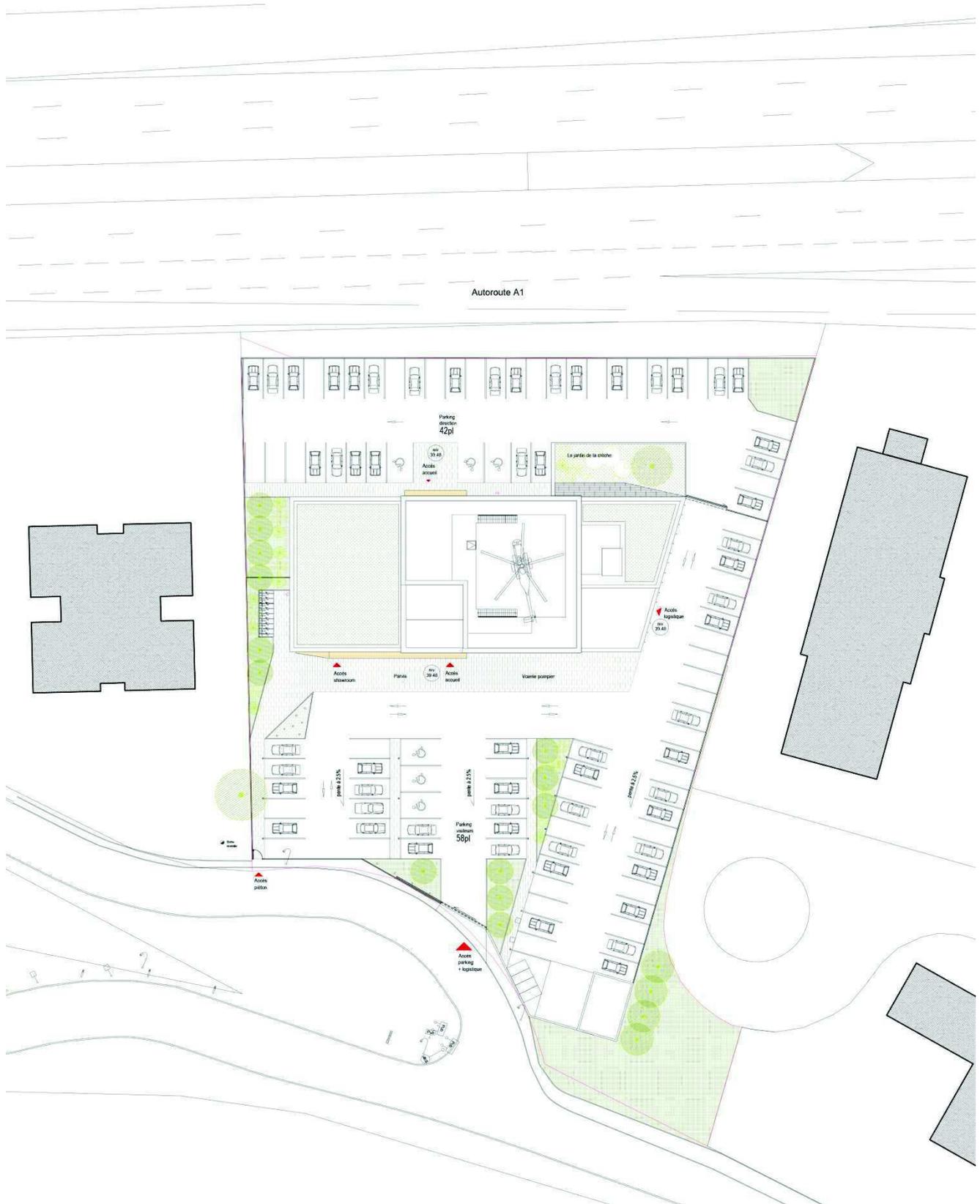


Environnement lointain Photo 5 : depuis la rue de l'autoroute A1, 2016.



Environnement lointain Photo 6 : depuis la rue de l'autoroute A1, 2016.

Annexe 4



Plan de masse du projet

Annexe 5



Plan des abords du projet - 2017

Annexe 7



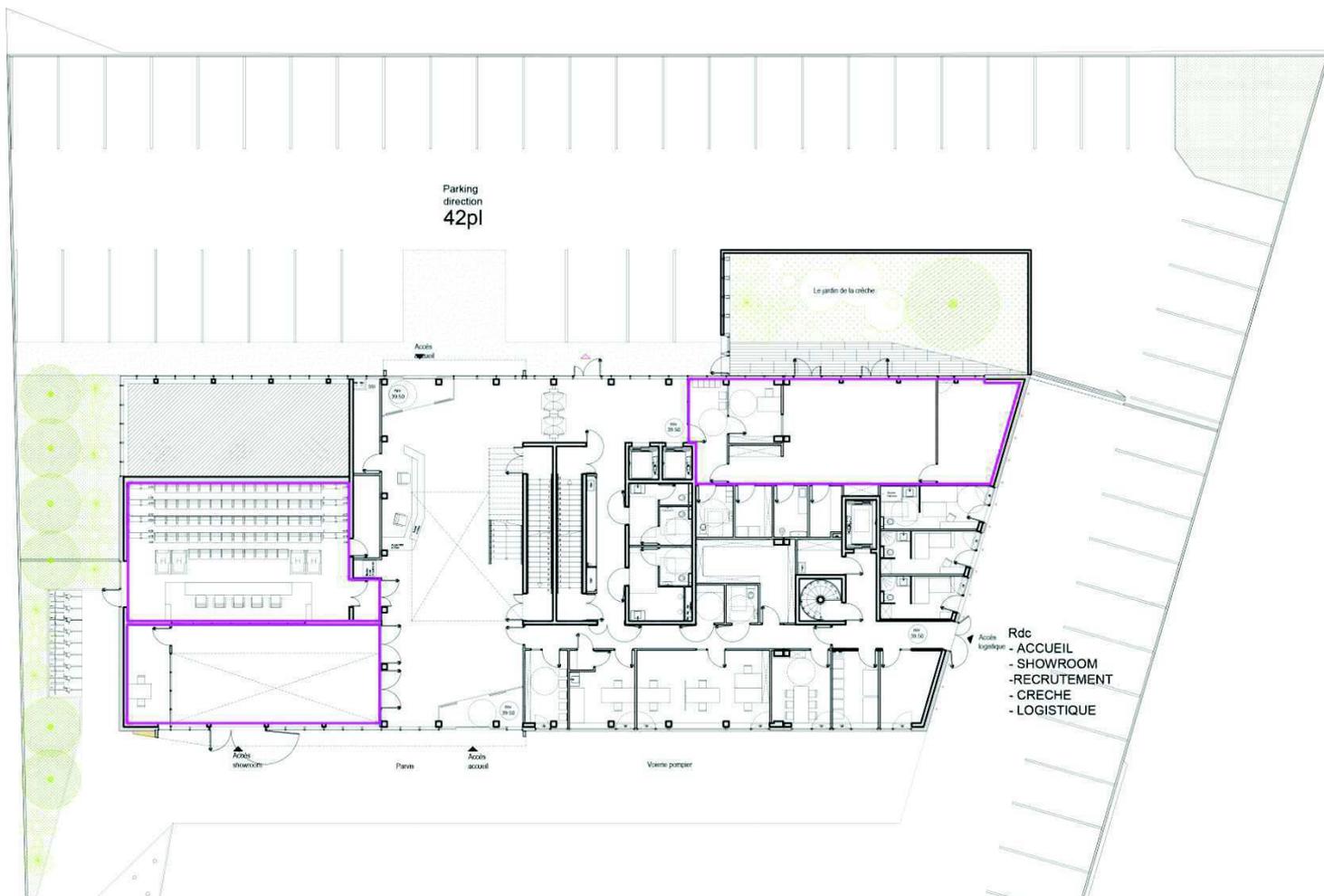
Projet h=35m

Autoroute A1 - LGV distance : 1200m

Terril St Henriette h=136m

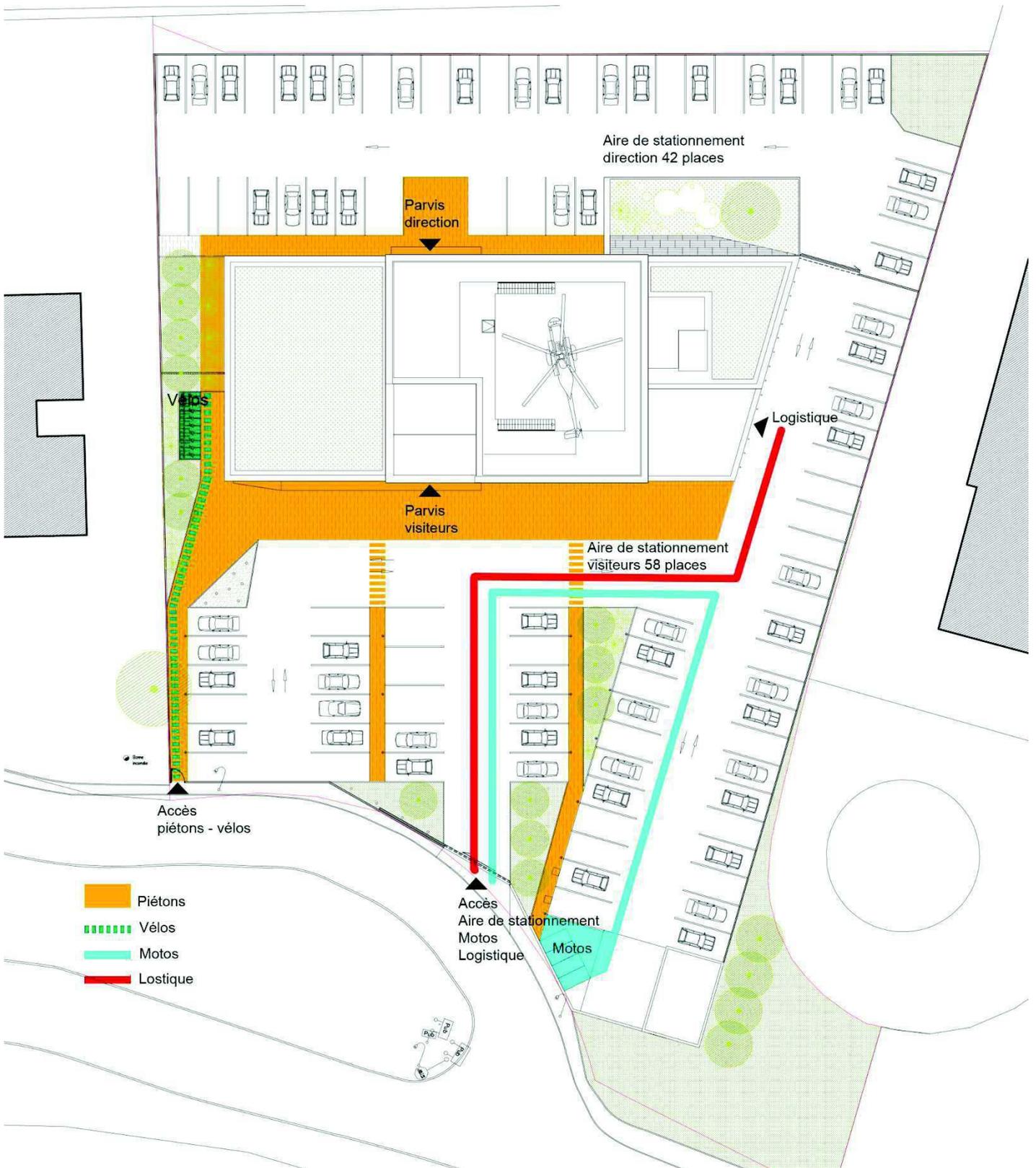
Coupe sur le territoire

Annexe 8

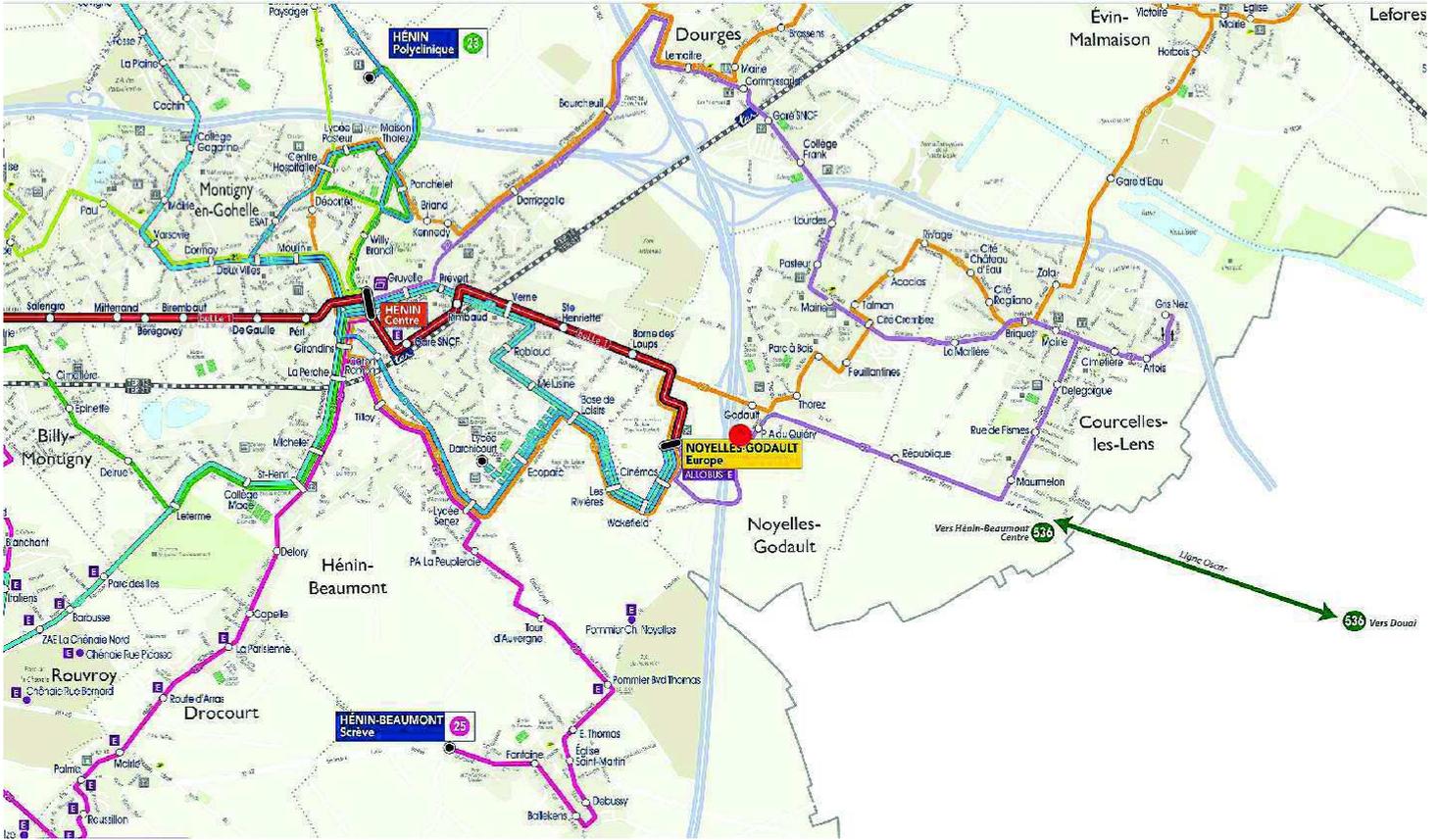


Plan des locaux recevant du public - rez-de-chaussée

Annexe 9

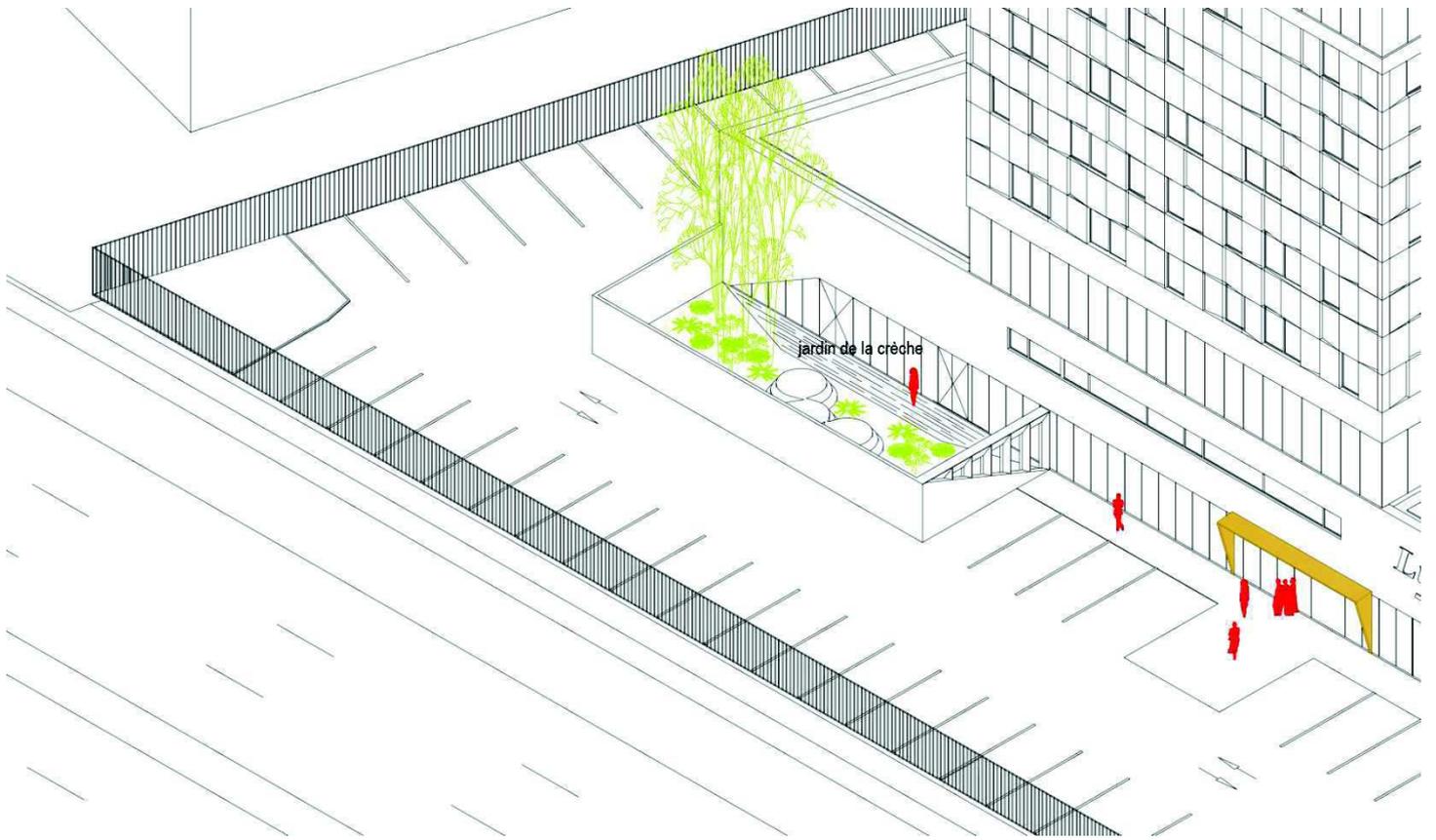


Plan des cheminements piétons, cyclables au sein du site



Plan de connectivité – réseau bus – gare de Hélin Beaumont - gare de Dourges

Annexe 10



Détail du mur antibruit de la crèche